

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Treizième session ordinaire

24 - 28 juin 2008

Sharm-El-Sheikh (Egypte)

EX.CL/421 (XIII)

**RAPPORT SUR LES PARTENARIATS
STRATEGIQUES DE L'AFRIQUE**

RAPPORT SUR LES PARTENARIATS STRATEGIQUES DE L'AFRIQUE

1. Le Conseil se rappellera sa Décisions prise à la douzième session ordinaire sur les partenariats stratégiques de l'Afrique Ex.Cl/374 (XII) qui demandait (a) à la Commission de l'Union africaine de continuer à travailler en étroite collaboration avec les organes pertinents de l'Union pour accélérer les progrès réalisés à cet égard ; (b) à la Commission de l'UA et aux Etats membres de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Mécanisme de coordination créé par le premier Sommet Afrique – Amérique du Sud à Abuja pour la préparation adéquate du deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud prévu au Venezuela en novembre 2008 ; (c) à la Commission de l'UA de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le déroulement réussi du Sommet Afrique –Inde en avril 2008, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) prévu pour mai 2008 et du Sommet Afrique – Turquie en août 2008, conformément à la Décision du Sommet de Banjul ; (d) à la Commission de l'UA d'assurer le suivi de ce processus et de procéder à un examen global de tous les partenariats existants pour mettre en œuvre de manière effective les stratégies et les plans d'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, rationaliser le nombre de Sommets, et identifier les critères pour de tels partenariats afin d'assurer la cohérence entre ces partenariats, et faire les recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence ; (e) au Comité des représentants permanents de soumettre ses recommandations sur l'étude susmentionnée avant d'établir de nouveaux partenariats stratégiques.

2. A la suite de cette Décision, la Commission a intensifié les efforts pour promouvoir et soutenir le processus de renforcement de ces partenariats, conformément aux directives et aux conseils donnés par le Conseil. Les efforts ont été essentiellement axés sur trois principaux domaines à savoir : premièrement, consolider et développer davantage les partenariats existants dans les domaines identifiés et approuvés par le Conseil comme nécessitant plus d'efforts. Deuxièmement, évaluer et rationaliser tous les partenariats existants pour assurer la cohérence et la conformité entre et dans les relations existantes ; et troisièmement, envisager de nouvelles approches dans le cadre des efforts déployés, et ce, en étroite coopération avec le Comité des représentants permanents (COREP) de l'Union tel que demandé par le Conseil.

I. Préparation du deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud (AAS)

3. Les efforts dans ce domaine ont été concentrés sur l'intensification de la préparation du deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud (AAS) prévu au Venezuela en novembre 2008, et la mise en œuvre du cadre d'action convenu par le premier Sommet d'AAS, tenu à Abuja (Nigeria), en novembre 2007, qui a été davantage perfectionné et amélioré par le Mécanisme de coordination créé par le Sommet.

4. Tel qu'indiqué dans le dernier rapport, le Mécanisme de coordination a organisé deux réunions, à Caracas (Venezuela), le 16 et 17 juillet 2007 et à Abuja (Nigeria), du 29 au 30 novembre 2007 pour mettre au point un calendrier des activités pour appuyer le processus de mise en œuvre et préparer le deuxième Sommet. Une troisième réunion du Mécanisme de coordination a également été tenue les 9 et 10 juin 2008 à Brasilia (Brésil).

5. Le calendrier des activités a fait ressortir la nécessité de prendre quelques mesures importantes et en premier lieu la nécessité de tenir une réunion des Ministres africains et sud-américains du Commerce au Maroc, tel qu'indiqué par le Sommet d'Abuja. A cet égard, le Maroc a proposé que la réunion ait lieu à Marrakech (Royauté du Maroc), du 17 au 20 juin 2008. La proposition a été examinée par la Commission et communiquée aux Etats membres de l'Union pour examen et approbation. Les Ministres des finances ont examiné la proposition pendant leur réunion tenue à Addis-Abeba en avril, et n'ont fait aucune objection à la proposition marocaine. En conséquence, la réunion s'est tenue comme prévu. Le Département du commerce et de l'industrie de la Commission a été chargé du rôle de point focal pour la réunion, en prenant en considération les raisons qui ont motivé la décision de tenir la réunion, et les dispositions connexes de la Déclaration d'Abuja et du Plan d'action. Le Département élaborera un rapport sur les résultats de la réunion de Marrakech.

6. Le Conseil voudra également noter que dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la réunion du Mécanisme de coordination tenue en novembre 2007, à Abuja (Nigeria), une réunion des Hauts fonctionnaires d'Afrique et d'Amérique du Sud, s'est tenue du 9 au 12 juin 2008 à Brasilia (Brésil). L'objectif de cette réunion était de discuter et d'approuver l'accord sur le plan de mise en œuvre examiné par les réunions précédentes du Mécanisme de coordination tenues au Venezuela et à Abuja respectivement, et d'accélérer le processus de préparation du deuxième Sommet d'AAS en novembre 2008, au Venezuela. Il est rappelé, entre autres, que les réunions du Mécanisme de coordination ont reconnu la nécessité de renforcer et de rationaliser le Mécanisme de coordination pour faciliter une action plus rapide et ont recommandé l'établissement d'un « Secrétariat Pro Tempore » (Secrétariat par rotation) abrité par le pays accueillant le prochain Sommet pendant la période de sa présidence. La réunion des Hauts fonctionnaires à Brasilia a examiné ces questions, et fait des propositions concrètes à cet effet.

7. En outre, le Gouvernement du Venezuela, tel que convenu pendant la réunion de coordination d'Abuja les 20 et 21 mai 2008, a organisé un atelier d'experts techniques pour examiner ses propositions sur la création de (a) une Banque du Sud ; (b) une Université du Sud ; (c) Telesur et radion du Sud ; et (d) Petrosur pour la coopération dans le domaine de l'énergie. Les experts des CER d'Afrique et de la Commission ont été invités par le Gouvernement vénézuélien pour participer à l'atelier. Il faut souhaiter que le résultat de cet atelier mène à la préparation de projets concrets qui pourront être présentés au prochain Sommet en novembre 2008.

8. Des propositions ont également été faites pour accélérer la dynamique de la coopération à travers des activités symboliques à effet rapide, y compris les échanges sportifs, culturels et sociaux, qui devraient commencer avec un match de Football intercontinental avec l'attribution d'un trophée, qui précédera le deuxième Sommet d'AAS ainsi que la promotion d'une série d'évènements culturels et sociaux, y compris les relations institutionnelles, sociales et culturelles à travers le jumelage de villes, les bourses d'études communes, ainsi que les programmes d'échange et de recherche entre les établissements d'enseignements dans les deux régions.

9. A cet égard, la Commission de l'Union a, invité ses différents départements à formuler des propositions clés dans les domaines concernés. Les propositions ont été synthétisées en un document d'orientation qui a été amélioré à travers la consultation et l'étroite coopération avec le Sous-comité des affaires multilatérales du COREP afin de mettre au point le programme africain pour la réunion de Brasilia. L'association du COREP au processus est conforme aux dispositions de la Décision du Conseil exécutif susmentionnée, mais a également servi à une plus grande sensibilisation, qui a permis l'émergence d'une plus large communauté des parties prenantes, ce qui a enrichi l'ensemble du processus.

10. Alors que le processus s'accélère en vue du deuxième Sommet d'AAS en novembre 2008, il est prévu que le Conseil et la Conférence saisiront l'opportunité offerte par ce Sommet pour examiner les résultats escomptés du Sommet et la manière dont ces résultats appuieront la stratégie de mise en œuvre plus vaste pour la réalisation des objectifs qui ont motivé la création de ce partenariat.

11. Finalement, s'agissant du Sommet d'AAS, il convient de rappeler au Conseil exécutif que les dates approuvées pour le deuxième Sommet sont comme suit :

24-25 novembre 2008 :	-	Réunion des Hauts fonctionnaires ;
26-27 novembre 2008 :	-	Réunion des Ministres ; et
28-29 novembre 2008 :	-	Réunion des Chefs d'Etat et de gouvernements

La Commission espère que de nombreux pays africains participeront au Sommet à Caracas.

II. Le Sommet Afrique-Inde

12. Dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique, le Sommet Afrique-Inde s'est tenu à New Dehli, Inde, les 8-9 avril 2008. La réunion s'est tenue à trois niveaux consécutifs – les Hauts fonctionnaires, les Ministres et les Chefs d'Etat et de gouvernement. Fait également important, le modèle de représentation de l'Afrique au Sommet s'est conformé au cadre convenu par le Sommet de Banjul de l'Union africaine et les modifications qui y ont été apportées, sur les partenariats continent- un seul pays.

13. Le Sommet, auquel ont assisté plusieurs dirigeants africains représentant le continent, a créé un Forum de coopération Afrique – Inde qui se rencontrera tous les trois ans, en plus des échanges politiques de haut niveau dans les contextes bilatéral, régional et multilatéral. Il a par conséquent décidé que le prochain Sommet Afrique-Inde se tiendra en 2011 en Afrique.

14. Par ailleurs, le Sommet a produit deux importants documents dont la Déclaration de Delhi. La Déclaration a souligné les valeurs et les liens historiques qui ont jeté les bases des relations ainsi que l'engagement commun inhérent au partenariat et les défis qu'il doit relever. Le Sommet a également adopté un Cadre de Coopération Afrique-Inde définissant les principaux domaines de coopération et le contenu essentiel de cette coopération.

15. La principale difficulté pour le Sommet concernait le cadre de mise en œuvre du programme de coopération. L'Inde préférait s'appuyer sur les cadres bilatéraux et multilatéraux existants. La partie africaine, quant à elle, insistait sur le fait que le partenariat continent – une seul pays avec l'Union africaine était destiné à ajouter une valeur directe aux processus existants, et que si ce n'était pas le cas, le Sommet Afrique-Inde n'aurait pas de sens. A l'issue d'un long débat au niveau des Hauts fonctionnaires, sans un accord commun, les Ministres ont approuvé la position africaine. Le Sommet a, par conséquent, décidé que « sans préjudice des programmes en cours et futurs de l'Inde au niveau bilatéral, des CER et autres, nous convenons de mettre au point, dans un délai d'un an, un plan d'action conjoint au niveau continental et un mécanisme de suivi approprié pour mettre en œuvre notre cadre pour la coopération ».

16. Le défi est aujourd'hui de déterminer le contenu du plan d'action et ce que l'Afrique entend en tirer dans le cadre de relations mutuellement avantageuses. Il est absolument nécessaire que la Commission travaille en étroite collaboration avec le COREP et des partenaires tels que la BAD, la CEA, etc., pour mettre au point un programme africain précis qui sera intégré dans le plan commun. Il est proposé que le COREP et la Commission fassent des propositions sur les modalités pour l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier des activités qui satisferont les aspirations et les demandes de la Déclaration de Delhi. Par la suite, nous devons nous consulter avec l'Inde pour convenir d'un plan d'action et d'un mécanisme de mise en œuvre en une année, prévus dans le cadre pour la coopération.

17. Un des points saillants du Sommet a été l'annonce faite par le Premier ministre indien d'accorder :

- i. Un régime de préférences tarifaires en franchise aux Pays les moins développés, dont 34 sont en Afrique. Ceci permettra au coton, au cacao, au minerai d'aluminium, au minerai de cuivre, aux noix de cajou, au sucre de canne, au prêt-à-porter, aux filets de poisson, etc. d'Afrique d'avoir accès aux marchés indiens ;

- ii. Le doublement des lignes de crédit à l'Afrique pour atteindre 5,4 milliards \$EU au cours des cinq prochaines années ;
- iii. L'augmentation du quota à 1600 places par an pour les Africains dans le cadre du programme phare de formation technique indien ; et
- iv. L'exécution des projets excédant 500 millions de dollars pendant les 5-6 années à venir dans les domaines des chemins de fer, des technologies de l'information, des télécommunications, production d'énergie et de la connectivité physique en Afrique.

Les pays africains et les CER doivent profiter de ces dispositions dès que possible.

18. Les documents du Sommet, à savoir la Déclaration de Delhi et le Cadre pour la coopération sont joints en Annexe au présent rapport.

III. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) IV

19. Les efforts se sont également poursuivis pour le développement des relations avec le Japon dans le cadre du processus TICAD et pour la préparation de la réunion de la TICAD IV tenue à Yokohama (Japon), du 28 au 30 mai 2008. TICAD IV – la quatrième de la série précédera le Sommet du G8 qui se tiendra également au Japon en fin juillet 2008 conformément à la tradition, la réunion a examiné les questions dans les domaines prioritaires du développement de l'Afrique, à savoir l'accélération de la croissance économique, la sécurité humaine, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la consolidation de la paix et de la démocratie, ainsi que les questions relatives à l'environnement et au changement climatique. La Commission de l'Union africaine était représentée à la réunion de la TICAD IV par une forte délégation dirigée par son Président. Les principaux résultats de la réunion seront présentés séparément au Conseil et au Sommet.

20. Le processus de la participation à la TICAD IV a cependant fait l'objet d'une question essentielle concernant l'importance de la décision de Banjul sur les partenariats continent – un seul pays. Contrairement au cas de l'Inde, les Japonais ont envoyé des invitations aux divers chefs d'Etats africains qui ont assisté au Sommet. Des questions ont alors été posées par quelques Etats membres concernant l'implication de cette situation pour la décision de Banjul. De même, certains Etats membres ont même remis en question la représentation de l'Afrique au Sommet avec l'Inde. Il serait nécessaire que ce Sommet examine la situation et prenne une décision de suivi appropriée pour savoir si la Décision de Banjul devrait rester applicable dans les situations à

venir, et comment s'assurer **que les Etats membres agissent conformément à la décision.**

Sommet Afrique - Turquie

21. Les activités préparatoires se sont également intensifiées pour assurer le succès du Sommet Afrique – Turquie tel que demandé par le Conseil. La réunion est prévue du 17 au 21 août 2008 à Istanbul.

22. A cet égard, la Commission a continué a travailler en étroite collaboration avec le Comité des affaires multilatérales du COREP et avec le COREP lui-même, pour élaborer et améliorer les projets de documents proposés par la Turquie en vue d'adopter une position africaine coordonnée qui guidera les travaux du Sommet. Le processus comportera également des consultations avec le Groupe des Ambassadeurs/Chefs de missions africains en Turquie.

23. Il convient d'indiquer que la délégation de l'Union africaine, composée des membres du Sous-Comité sur la coopération multilatérale de la Commission, a eu une session de travail avec une délégation turque à Addis-Abeba en mars 2008, pendant laquelle les parties sont parvenues à un Accord sur les aspects pratiques du Sommet. Une autre session de travail doit avoir lieu pour finaliser les documents. Cependant, même si la Turquie a proposé que cette session se tienne avant le Sommet de l'UA en Egypte en juin/juillet, pour des raisons de calendrier de l'Union, elle se tiendra immédiatement après ce Sommet.

24. Fait révélateur, l'Afrique a proposé que le modèle de représentation africaine à cette réunion soit conforme à la décision de Banjul. Cependant, la Turquie souhaite inviter tous les pays africains au Sommet étant donné que c'est le premier du genre entre l'Afrique et la Turquie, en raison de la situation concernant la participation de l'Afrique à TICAD IV, ainsi que les plaintes à propos de la participation au Sommet Afrique - Inde.

V. Sommet proposé Afrique - Iran

25. Comme le Conseil le sait, l'ancien président de la Commission l'a informé, ainsi que la Conférence du bien fondé d'engager l'Iran dans un partenariat similaire à celui avec l'Inde et la Turquie. Cet intérêt a d'abord été suscité après la participation du Président iranien à la Conférence de Banjul quand il a pris la parole devant ses collègues africains. La visite en Iran de l'ancien Président et plusieurs visites en Afrique, y compris à Addis-Abeba, du Ministre iranien des affaires étrangères et de son vice-ministre chargé des affaires africaines et arabes ont renforcé ce désir.

26. En fait, il convient de rappeler que l'Iran avait demandé la tenue d'une réunion à Téhéran en février de cette année pour les Hauts responsables au niveau des vice-ministres. Il était prévu que cette réunion serait suivie d'une réunion des Ministres des affaires étrangères africains et iraniens et d'un Sommet avec les dirigeants africains à la fin de cette année. Cependant, la

Commission avait informé les autorités iraniennes qu'avant la tenue de telles réunions entre elle et les dirigeants africains, les organes délibérants devraient donner leur approbation. L'Iran a été informé que, dans tous les cas, un Sommet était impossible cette année à cause du calendrier chargé des autres Sommets de l'Afrique pour cette année. Par conséquent, plutôt qu'une réunion entre les Etats membres de l'Union africaine et l'Iran, la Commission a effectué une visite d'information et d'exploration à Téhéran les 25 et 26 février 2008.

27. Un rapport abrégé de cette visite est joint en Annexe au présent rapport. Toutefois, la visite a été extrêmement utile puisqu'elle a permis à la Commission d'expliquer aux autorités iraniennes la politique de partenariat de l'Union africaine, les mesures devant être prises avant de s'engager dans un partenariat, et ce que l'Union africaine attend d'un tel partenariat. Elle a également permis à la Commission de faire connaître les domaines dans lesquels un partenariat avec l'Iran ajouterait de la valeur aux relations de l'Afrique avec ses partenaires, et à l'Iran de manifester son désir de s'engager dans un véritable partenariat avec l'Afrique. La visite a également permis à la Commission de demander l'opinion du Groupe des Ambassadeurs africains à Téhéran sur l'avantage de s'engager dans un partenariat avec l'Iran, et de connaître les domaines dans lesquels un tel partenariat pourrait profiter au mieux à l'Afrique.

28. La conclusion de la Commission après la visite a été qu'un partenariat avec l'Iran était effectivement viable et souhaitable, et devrait être réalisé. Comme l'indique clairement le paragraphe 17 du rapport joint : « L'Iran a un énorme potentiel, et si les relations sont correctement exploitées, cela pourrait attirer d'abondants profits à l'Afrique dans plusieurs domaines, y compris la promotion du commerce, le développement de l'énergie et la science et la technologie. Un partenariat avec l'Iran est unique à cause de ses spécificités, n'étant un pays ni arabe ni asiatique ». En outre, un partenariat avec l'Iran offrirait à l'Afrique l'occasion d'avoir un effet modérateur dans ce pays en ce qui concerne son rôle dans le monde.

29. A la lumière de ce qui précède, il est recommandé au Conseil d'approuver la proposition d'établir un partenariat avec l'Iran, en tenant compte de ce qui suit :

- i) un tel partenariat devrait être basé sur la décision de Banjul telle que reformulée ;
- ii) le partenariat est axé sur quelques domaines choisis où l'Iran possède un avantage comparatif et qui profiteraient grandement à l'Afrique ;
- iii) un tel sommet doit avoir lieu en 2009 à une date à fixer en prenant en considération les autres engagements de l'Union ;
- iv) la préparation adéquate est faite, ce qui non seulement assurera le succès du sommet, mais un sommet avec des avantages concrets et réalisables pour l'Afrique.

v. Le Processus d'examen général

30. L'aspect final de la Décision du Conseil a mis l'accent sur la nécessité d'entreprendre un examen général de tous les partenariats existants, pour mettre en œuvre de manière effective les stratégies et les plans d'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, rationaliser le nombre de Sommets, identifier les critères pour de tels partenariats, et faire les recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence. De même, le COREP doit soumettre ses recommandations sur l'étude susmentionnée avant de lancer de nouveaux partenariats stratégiques.

31. Dans le cadre du processus d'examen, la Commission a pris deux mesures importantes. D'abord, formuler toute demande de nouveau partenariat dans le cadre de cette décision. Ainsi, toute demande de partenariat nécessitera une phase d'exploration pendant laquelle des débats auront lieu avec les partenaires potentiels pour évaluer la valeur ajoutée ; s'il en est, de la relation proposée, qui sera ensuite examinée avec le COREP en tant qu'élément du processus d'évaluation plus vaste.

32. La Commission a commencé la préparation du processus d'un examen général global. Le travail qui devrait être terminé dans deux ou trois mois, sera ensuite soumis aux organes de décision comme mesure d'évaluation judicieuse qui guiderait la prise de décisions. La Commission entend discuter des résultats avec le COREP afin qu'une position commune puisse être formulée pour permettre qu'un rapport commun soit soumis à la prochaine session ordinaire du Conseil en janvier 2009 pour examen et adoption.

vi. Conclusion

33. Le développement du Partenariat stratégique de l'Afrique avec le monde dans le cadre de l'Union africaine se poursuit rapidement. Son importance est triple. D'abord, suivre et renforcer les relations existantes, pour leur permettre de tenir les promesses et de contribuer de manière effective aux efforts de développement global de l'Afrique. Deuxièmement, garantir la cohérence et la complémentarité dans et entre ces relations dans le cadre du processus de renforcement. Le processus d'examen général est une partie importante de cet effort et la décision de rationaliser et de simplifier le modèle du partenariat est partie intégrante de l'effort. L'harmonisation du réseau plus large de partenariats stratégiques suppose que de nouvelles relations doivent nécessairement compléter et ajouter de la valeur à ce qui existe déjà. Ainsi, il n'y a aucun intérêt à conclure un partenariat juste pour le conclure, parce qu'un tel partenariat, par définition, ne peut pas être stratégique.

34. Troisièmement, il y a un désir implicite et nécessaire d'harmoniser les outils et le cadre institutionnel qui doivent coordonner cette relation dans le cadre de l'Union et entre l'Union et ses partenaires, individuellement et collectivement. Créer les liens nécessaires entre ces objectifs accentuerait et

renforcerait l'importance croissante de l'Union africaine dans le processus mondial, et améliorerait une situation où son cadre de partenariats stratégiques créerait des effets multiplicateurs pour la croissance et le développement dans le continent.

**Bureau du Président,
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba
23 mai 2008**

**RAPPORT SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE
TOKYO SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (TICAD IV)
28 AU 30 MAI 2008, YOKOHAMA (JAPON)**

QUATRIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DE TOKYO SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (TICAD IV)

Introduction

1. La quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) s'est tenue à Yokohama (Japon) du 28 au 30 mai 2008. La Conférence est un forum politique international au sommet consacré au développement de l'Afrique et organisé conjointement par le Gouvernement du Japon, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Bureau du conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique. Initiative lancée il y a quinze ans par le Gouvernement du Japon, cette conférence est devenue un cadre mondial important qui facilite la mise en œuvre des initiatives/programmes visant à promouvoir le développement de l'Afrique selon le principe de « l'appropriation par les Africains de leur processus de développement et de partenariat entre l'Afrique et la Communauté internationale ».

2. La TICAD IV, dont le thème est « Vers une Afrique qui gagne, un continent d'espoir et d'opportunités », marque le quinzième anniversaire du processus. Ont participé à cette Conférence 51 pays africains avec environ 43 Chefs d'Etat et de Gouvernement, 74 organisations régionales et internationales dont l'Union africaine, le secteur privé, des organisations de la société civile et d'éminentes personnalités, qui ont grandement contribué aux débats. Ont également participé à la conférence des représentants de 34 pays partenaires, y compris ceux du G8 et des pays d'Asie.

3. Se fondant sur les résultats obtenus au cours de ces dernières années par l'Afrique en matière de croissance économique, de gouvernance démocratique et de développement socio-économique, la Conférence de la TICAD IV a identifié les trois domaines prioritaires suivants :

- i) encourager la croissance économique ;
- ii) garantir la sécurité humaine notamment à travers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la consolidation de la paix et de la démocratisation ; et
- iii) traiter les questions de l'environnement et des changements climatiques.

Soulignant l'importance capitale de ces questions, les dirigeants africains et leurs partenaires internationaux ont échangé des idées sur les moyens de promouvoir et d'accélérer la croissance et le développement en Afrique pendant les cinq prochaines années.

Allocution d'ouverture de S.E Yasuo Fukuda, Premier ministre du Japon

4. Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre du Japon, S.E M.Yasuo Fukuda a souhaité chaleureusement la bienvenue aux participants à

la Conférence et à Yokohama, la ville qui, a-t-il dit, est la mieux placée pour abriter le sommet de la TICAD IV car, il y a 150 ans, elle a été la passerelle du Japon sur le monde. Il a exprimé ses remerciements les plus sincères au Maire de Yokohama, ainsi qu'à ses habitants pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour assurer le succès de la Conférence. M. Fukuda a indiqué que le grand nombre de participants à la conférence souligne l'extrême importance que revêt le processus de la TICAD pour le développement de l'Afrique.

5. Le Premier ministre Japonais a déclaré que la Conférence ouvrirait un nouveau chapitre dans l'histoire du développement de l'Afrique, qui pourrait s'intituler « le siècle de la croissance en Afrique ». Il a ajouté que l'Afrique pourrait devenir un moteur puissant qui conduira la croissance mondiale. Il a toutefois souligné que pour qu'il y ait croissance, il fallait au préalable assurer la paix et la sécurité. Selon lui, c'est à partir de ce principe fondamental qu'il faudrait renforcer l'investissement privé afin de faire avancer la croissance. Il a indiqué que le réseau routier en Afrique connaît actuellement quelques améliorations, mais il y a des tronçons manquants encore. Le Premier ministre a exprimé la volonté du Gouvernement du Japon de participer aux efforts visant à relier les réseaux routiers en Afrique. Il a indiqué, en outre, que le Gouvernement du Japon souhaite aider à la création des « postes frontières à guichet unique », dispositifs qui rendront plus efficace le passage des frontières en facilitant les formalités douanières et d'immigration.

6. En outre, le Premier ministre Fukuda a également annoncé l'intention du Japon de doubler son aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique d'ici à 2012. Il a également souligné l'engagement du Japon à offrir jusqu'à 4 milliards de dollars de prêts pour aider les pays africains notamment à développer leurs infrastructures, et à fournir un appui financier de 2,5 milliards de dollars, avec la mise en place du Mécanisme pour l'investissement en Afrique de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC). Il a indiqué que ce mécanisme financerait les sociétés japonaises en Afrique et garantirait le financement des projets d'investissement en Afrique par des banques japonaises.

7. Le Premier ministre a, en outre, annoncé l'appui de son Gouvernement à la « Révolution verte » en Afrique et a lancé un appel pour qu'une action soit entreprise en vue de doubler la production de riz, la portant ainsi à 14 millions de tonnes, dans les dix prochaines années. Il a indiqué, à ce propos, que son Gouvernement était prêt à coopérer avec les autres pays et les organisations internationales dans les domaines du développement des systèmes d'irrigation, de l'amélioration des variétés de cultures et de formation des agents de vulgarisation agricole en Afrique. Il a également indiqué qu'une part importante de l'aide alimentaire d'urgence de 100 millions de dollars, annoncée par son gouvernement, serait attribuée à l'Afrique.

8. Le Premier ministre japonais a enfin rappelé aux participants que l'Afrique est cette année à mi-parcours dans la réalisation des OMD. Il a déclaré que l'Afrique connaissait actuellement une pénurie de 1.500.000 médecins et aides soignants. Pour répondre à cette situation, il a annoncé que le Japon formerait sur les cinq années à venir 100 000 personnes en Afrique en tant que travailleurs de la santé. Pour conclure, il a annoncé que dans le cadre du « partenariat Cool Earth », initiative visant à aider les pays en développement, notamment les pays africains à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets des changements climatiques, le Japon apporterait à ces pays une aide de 10 milliards de dollars sur cinq ans. Il a ajouté que le Japon travaillera en coopération avec d'autres pays pour définir un cadre de l'après 2012 au sein duquel les grands pays participeraient de manière responsable aux efforts visant à protéger l'Afrique de l'impact négatif des changements climatiques.

Déclaration liminaire de S.E M. Jakaya Kikwete, Président de la République Unie de Tanzanie et Président de l'Union africaine

9. Le Président Kikwete a remercié le Premier ministre, M. Fukuda et les habitants de Yokohama pour l'accueil chaleureux dont a bénéficié sa délégation. Il a également félicité le Premier ministre et le Gouvernement du Japon pour avoir organisé la quatrième conférence de la TICAD IV. Le Président Kikwete a déclaré que la présence d'un nombre exceptionnel de dirigeants africains à la conférence témoignait de leur confiance et de leur appui collectif au processus de la TICAD qui, depuis sa création il y a 15 ans, s'est avéré un instrument efficace de coopération. Il a ajouté que les dirigeants africains avaient bon espoir qu'à travers la TICAD IV, les relations entre le Japon et l'Afrique se transformeraient en un nouveau paradigme pour un partenariat efficace dans l'intérêt mutuel des deux parties.

10. Le Président Kikwete s'est, en outre, félicité du thème que le gouvernement Japonais a judicieusement choisi pour la conférence de la TICAD IV, à savoir : « Vers une Afrique qui gagne - un Continent d'espoir et d'opportunités. » Il a indiqué que les peuples et les dirigeants africains se réjouissent du fait que la TICAD IV attache une attention particulière au développement des infrastructures en Afrique, notamment au développement des réseaux routiers. Le Président Kikwete s'est également félicité de l'engagement du Japon de doubler son aide à l'Afrique d'ici 2012.. Il a indiqué que les questions que la TICAD IV s'est engagée à prendre en charge, à savoir la promotion de la santé maternelle et infantile en Afrique, l'aide à l'Afrique pour doubler sa production de riz et l'amélioration de l'accès à l'eau potable, sont des questions décisives dont le règlement contribuera à la croissance économique et au développement en Afrique. Il a, à ce propos, assuré le Premier ministre que les dirigeants africains sont prêts à collaborer étroitement avec le Japon pour mener à bien le processus de reconstruction en Afrique.

11. Le Président Kikwete a toutefois indiqué qu'il fallait que le processus de la TICAD se renforce davantage car en plus de l'aide publique au développement, l'Afrique espère voir un accroissement du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et le Japon ainsi qu'une présence et une participation plus active du secteur privé japonais en Afrique. Il a souligné, à cet égard, que les investissements japonais en Afrique sub-saharienne demeurent insuffisants par rapport aux IDE que le Japon consacre à cette région. Le Président Kikwete a ajouté que les risques pour réaliser des affaires en Afrique ne doivent pas être perçus aujourd'hui de la même manière qu'ils ne l'étaient jadis car l'Afrique est devenue une place sûre qui offre des opportunités d'investissement et d'affaires. Il a alors insisté auprès du gouvernement japonais pour qu'il encourage davantage son secteur privé à investir en Afrique. Il a, à ce propos, loué l'engagement, annoncé par le Premier ministre, M. Fukuda, de mettre en place le Mécanisme pour l'investissement en Afrique de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), mécanisme qui garantirait le financement des projets d'investissement japonais en Afrique.

12. Le Président Kikwete a enfin souligné l'importance que la TICAD IV accorde à la question des changements climatiques. Il a indiqué que L'Afrique était moins responsable que d'autres du réchauffement de la terre mais c'est elle qui souffrait le plus de ses conséquences. A cet égard, le président de la Tanzanie s'est félicité de l'initiative du Japon de mettre en place un fonds de 10 milliards de dollars dans le cadre du « partenariat Cool Earth », visant à atténuer les effets des changements climatiques. Il a enfin demandé au gouvernement japonais de fixer un pourcentage de ce fonds, qui serait réservé spécialement à l'Afrique.

Quinze années du processus de la TICAD : Synthèse générale

13. La Conférence a reconnu les contributions que la TICAD a apportées au développement de l'Afrique au cours des quinze dernières années et a souligné combien cette initiative a joué un rôle important pour mobiliser l'intérêt de la communauté internationale et l'amener à s'engager en faveur du développement du continent et pour élargir l'action des partenaires internationaux en faveur des initiatives africaines de lutte contre de la pauvreté et d'accélération de la croissance économique. La conférence a pris note du fait que de nombreux pays africains ont connu ces dernières années des améliorations constantes dans la consolidation de la paix, de la bonne gouvernance, de la croissance économique et du développement social. Le taux de croissance économique du continent s'est nettement amélioré puisqu'il est passé de 3% en 1999 à 5,3% en 2006 et devrait atteindre 5,9% en 2007. Une politique économique saine a permis dans de nombreux cas d'améliorer les niveaux d'échange et d'investissement. La conférence a reconnu et salué les efforts entrepris par les pays africains eux-mêmes et a exhorté la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien au continent.

Séances de travail en comités sur les trois domaines prioritaires de la TICAD IV

A. Renforcer la croissance économique

14. Lors de cette séance, il a été reconnu que la croissance économique en Afrique a connu ces dernières années des améliorations constantes. Néanmoins, la question qui se pose avec acuité est de savoir comment accélérer la croissance et surtout donner une forme concrète à la croissance économique en termes de développement et de réduction de la pauvreté.

Les participants ont :

- convenu la paix et la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit sont les conditions préalables à une croissance durable ;
- rappelé le lien profond qui existe entre la croissance et les problèmes qui affectent le continent, tels que les maladies infectieuses et autres problèmes de santé, le développement de l'éducation et des ressources humaines, la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole, les changements climatiques et autres questions environnementales. Les participants ont souligné qu'il faudrait éviter les solutions panacées compte tenu de la diversité des pays du continent ;
- souligné la nécessité d'accorder l'attention voulue aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des Etats insulaires en développement et des pays sortant des conflits ;
- convenu qu'il faut favoriser le transfert de technologie, encourager les partenariats public- privé et appuyer le secteur privé. Les représentants africains ont souligné également qu'il importe de partager les expériences réussies de l'Asie et de promouvoir la coopération sud-sud et la coopération triangulaire.

Infrastructure

Les participants ont :

- cité le développement des réseaux routiers, des ports, des réseaux électriques, et d'autres infrastructures, comme étant essentielles à l'intégration économique et à la promotion des échanges et de l'investissement en Afrique. A cet égard, les nouvelles initiatives du Japon dans ces secteurs ont été bien accueillies. La nécessité d'augmenter l'accès aux TIC a été également soulignée ;

- réaffirmé l'importance du développement de l'infrastructure en faveur des pauvres et de la participation active du secteur privé. L'entretien de l'infrastructure a été considéré comme étant essentiel pour le développement durable. Les participants ont fait valoir que le processus pour obtenir des institutions multilatérales, le financement de l'infrastructure, devrait être plus rapide et plus flexible ;
- indiqué que cette infrastructure, en particulier l'infrastructure régionale, était essentielle pour la relance de la croissance économique. Une meilleure infrastructure de l'énergie, du transport et des communications réduirait le coût des transactions dans les affaires en Afrique et améliorerait la productivité et la compétitivité des entreprises privées africaines ;
- souligné l'importance d'un foyer régionale – les couloirs de transport régionaux, les réseaux d'interconnexion, les réseaux d'énergie électrique et les réseaux de transmission à travers les pays devraient promouvoir le commerce et l'investissement et permettre de répondre aux besoins du continent en infrastructure. Les investissements dans l'infrastructure nationale devraient inclure les routes d'accès et l'infrastructure rurale pour soutenir l'agriculture et faciliter l'accès aux marchés.

Commerce, investissement et tourisme

Les participants ont :

- souligné le rôle primordial du secteur privé dans la croissance, y compris la diversification de l'économie et des grands investissements qui assureront une croissance économique durable. Les partenariats secteur public-secteur privé renforcés sont requis pour établir la confiance et encourager la croissance de l'investissement privé domestique et international. L'initiative du Japon de lancer la facilité de la Banque japonaise pour la coopération internationale (IBIC) pour l'investissement en Afrique en faveur de l'investissement privé en Afrique a été accueillie favorablement ;
- insisté sur la nécessité d'ajouter de la valeur aux produits agricoles et aux ressources naturelles, en particulier eu égard aux opportunités d'emploi diversifiées ;
- souligné l'importance des échanges commerciaux dans la relance de la croissance économique en Afrique et la réduction de la pauvreté. Ils ont également exprimé l'espoir que le Programme de Doha pour le développement sera conclu rapidement de manière juste et équitable ;

- lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'intéresse aux pays à revenu moyen, surtout dans la détermination des conditions pour les prêts à des conditions de faveur.

Le Colloque africain a été organisé par l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) en vue d'inciter les compagnies japonaises à faire des affaires en Afrique. La Foire africaine de 2008 a été également organisée par la JETRO pour exposer les produits africains et susciter l'intérêt des consommateurs et du secteur privé afin de promouvoir l'exportation des produits africains au Japon.

Agriculture

Les participants ont :

- noté pendant la Conférence que la croissance dans le secteur agricole en Afrique est vitale pour garantir la croissance économique et la sécurité alimentaire qui, à leur tour, contribueraient à la réduction de la pauvreté ;
- souligné l'importance de trouver une solution au problème de la flambée des prix des denrées alimentaires et de ses conséquences néfastes sur la pauvreté. Les participants ont également noté que la production de biocarburants devrait être compatible avec la sécurité alimentaire. L'initiative du Japon pour l'aide alimentaire d'urgence a été bien accueillie ;
- noté que pour améliorer la sécurité alimentaire, les pays devraient augmenter la productivité agricole. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le transfert des technologies pour le développement des graines sélectionnées, l'aide financière pour l'achat d'engrais et l'organisation des groupes d'exploitants agricoles ;
- exprimé leur espoir de voir améliorer les moyens de subsistance des populations rurales et se multiplier les opportunités d'affaires à travers la promotion des cultures à forte valeur économique, l'utilisation des semences à rendement élevés, l'expansion du secteur agro-industriel et la transformation des produits agricoles.

B. Assurer la sécurité humaine

Développement communautaire

Les participants ont :

- souligné la nécessité de faciliter l'accès au financement pour le développement, d'assurer l'allégement de la dette et d'améliorer la productivité agricole ;
- insisté sur la promotion des projets des « villages du Millénaire » comme bons modèles pour les communautés rurales africaines dans la réalisation des OMD ;
- souligné l'importance de l'Initiative « Un village, un produit » pour promouvoir la décentralisation du développement rural.

Education

Les participants ont :

- souligné la nécessité pour les pays africains de faciliter l'accès à l'instruction tout en améliorant la qualité de l'éducation pour atteindre l'éducation pour tous ;
- insisté sur la construction et la réhabilitation des écoles, des ressources humaines et l'accès au matériel pédagogique et d'apprentissage suffisant et approprié pour relever le défi de l'amélioration de l'éducation de base en Afrique ;
- exprimé la nécessité de promouvoir la formation professionnelle pour permettre à plus de jeunes d'acquérir les aptitudes nécessaires pour l'emploi ;
- souligné l'importance de l'enseignement postscolaire et la recherche dans l'enseignement supérieur avec une attention particulière à la science et la technologie.

Santé

Les participants ont :

- renouvelé leurs engagements à accorder la priorité et aborder les questions relatives à la santé, surtout à la mortalité maternelle et infantile ;
- accordé la priorité à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies infectieuses ;
- reconnu l'importance du leadership politique et des approches multisectorielles comme conditions essentielles pour la réalisation des OMD ;

- proposé la coopération entre les pays africains, des partenaires de développement et la société civile dans la recherche de meilleures réponses aux questions relatives à la santé.

Consolidation de la paix

Les participants ont :

- salué l'adhésion de la population africaine et l'initiative de l'Union africaine visant à assurer la sécurité sur le continent ;
- salué le progrès réalisé dans la voie vers la paix sur le continent au cours de ces dernières années ;
- souligné le rôle déterminant de la société civile dans les efforts de consolidation de la paix, ainsi que la nécessité de se pencher sur la question du chômage des jeunes pour empêcher la reprise des conflits ;
- souligné l'importance de la reconstruction, la réadaptation et les autres mesures visant à consolider la paix après les conflits ;
- salué les efforts de la TICAD visant à soutenir ce processus ;
- insisté sur les mesures visant à prévenir les conflits, au lieu des mesures pour le règlement des conflits.

Bonne gouvernance

Les participants ont :

- Salué le progrès réalisé dans l'amélioration de la gouvernance dans nombre de pays africains ;
- reconnu le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) comme étant une initiative du NEPAD et de l'Afrique, qui a abouti ;
- fait valoir qu'il faudrait accorder la priorité au renforcement des capacités dans les institutions privées, législatives, judiciaires et d'administration publique.

C. Environnement et changement climatique

Atténuation et adaptation

Les participants ont :

- convenu que le changement climatique constitue l'un des plus grands risques à l'environnement en Afrique. Il affecte la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et compromet des décennies d'efforts de développement socioéconomique sur le continent ;
- convenu, en outre, que l'Afrique devrait faciliter l'accès aux énergies propres et accessibles par l'utilisation de la technologie appropriée afin de promouvoir le développement économique ;
- reconnu qu'il faudrait trouver une solution à la pénurie d'énergie dans les communautés pauvres ;
- souligné le rôle des forêts dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la promotion du développement rural. Ils ont souligné la nécessité de poser des actions concrètes pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts et promouvoir le reboisement à travers les financements nécessaires et l'application des systèmes de gestion durable des forêts ;
- salué l'initiative « Cool Earth Partnership » annoncée par le Japon dans le but d'encourager la participation active de tous les pays dans la lutte contre le changement climatique.

Eau et hygiène

Les participants ont :

- convenu que l'accès à l'eau potable est une priorité pour les pays africains. Ils ont souligné la nécessité d'assurer l'approvisionnement suffisant en eau pour l'usage industriel, agricole et des ménages ;
- convenu que la conservation des écosystèmes vulnérables, y compris des forêts et des ressources en eau telles que les zones humides, les fleuves et les aquifères ;
- convenu que la gestion saine des ressources en eau doit faire partie des stratégies pour le développement et la réduction de la pauvreté ;
- souligné l'importance de l'intégration de la perspective genre dans les questions d'eau et d'hygiène, y compris le puisage d'eau potable, la pratique des travaux agricoles et la nourriture sont généralement le lot des femmes dans nombre de pays.

Partenariats

Coopération Afrique-Asie

15. La Conférence a salué et approuvé les efforts visant à élargir les partenariats stratégiques pour le développement en Afrique, y compris l'engagement actif des pays industrialisés émergents qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. La Conférence a également salué la tenue prochaine du Forum des hommes d'affaires Afrique-Asie, dont l'objectif est de promouvoir les partenariats spécifiques d'affaires entre les entreprises privées africaines et asiatiques dans le contexte de la coopération Afrique-Asie. En outre, le Colloque Afrique-Asie organisé par le JICA a mis en exergue le rôle du gouvernement par rapport au marché dans la promotion de la croissance durable et accélérée à travers le processus participatif et ouvert.

Coopération intra-Afrique

16. Les participants ont exprimé leur soutien au progrès récent vers l'intégration régionale en Afrique, renforcé par les efforts de l'Union africaine (UA) et des communautés économiques régionales (CER) en vue de la promotion du commerce et de l'investissement. Les efforts de l'UA/NEPAD ont également été identifiés comme étant des forces positives pour le développement. Les participants se sont par ailleurs félicités du rôle des partenariats et des réseaux intra et interrégionaux de partage de la connaissance et de l'expérience, ce qui facilite le transfert des bonnes pratiques et des technologies.

Partenariat Public-Privé

17. Les participants ont encouragé une plus grande coopération entre les secteurs public et privé. Ils se sont félicités de l'initiative japonaise d'envoyer des missions conjointes secteurs public-privé pour promouvoir l'investissement japonais en Afrique. Les contributions d'individus notables qui sont disposés à jouer un rôle constructif en attirant l'attention de l'opinion publique sur le développement en Afrique ont été également appréciées. Les participants ont également reconnu le rôle de la société civile et ont encouragé sa pleine participation dans le processus de la TICAD.

Déclaration et Plan d'action de Yokohama

18. Les participants ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Yokohama, qui ont été présentés à la Conférence. La Déclaration récapitule les engagements du Japon et d'autres partenaires au développement de l'Afrique. Le Plan d'action de Yokohama orienté vers l'action décrit, quant à lui une série d'activités entrant dans le cadre de chaque domaine prioritaire de la TICAD IV, qui seront entreprises sur les cinq prochaines années. Le Mécanisme de suivi de la TICAD, qui a été conçu pour assurer le suivi et

l'évaluation de la mise en œuvre des activités, a été également présenté et adopté par les participants pendant la Conférence.

Contributions de la Commission de l'Union africaine au processus de la TICAD IV

19. La Commission de l'Union africaine, par le biais du Département du commerce et de l'industrie, a participé en sa qualité d'observateur, au processus de préparation de la TICAD IV, depuis le début, puisque la Commission n'est pas un coorganisateur du processus. Le Japon et les coorganisateur de la TICAD préféraient toujours l'approche bilatérale au développement même lorsque la Commission a exprimé sa préoccupation quant au processus. Cependant, la Commission a été représentée dans toutes les réunions préparatoires régionales de la TICAD IV, qui s'étaient tenues à Lusaka en Zambie, à Tunis en Tunisie en octobre et novembre 2007 respectivement, et à la réunion ministérielle qui a eu lieu à Libreville au Gabon en mars 2008. La Commission, ainsi que les représentants des Etats membres, a contribué à la formulation de la Déclaration de Yokohama et participé à la finalisation du Plan d'action de Yokohama en prélude à la Conférence de Yokohama. La Commission a en outre soumis au Japon, pour examen, un programme de coopération entre le Japon et la Commission. Ce programme de coopération était une contribution de chaque Département de la Commission, basée sur les programmes d'activités respectifs. La Commission attend toujours une réponse du Japon à ce sujet.

Conclusion

20. Les résultats de la quatrième Conférence de la TICAD sont prometteurs, avec la série d'engagements pris par le Gouvernement japonais pour le développement en Afrique. Le Plan d'action et la Déclaration de Yokohama sous chaque domaine prioritaire du processus au cours des cinq années à venir ont été adoptés et approuvés par les participants. La Conférence a en outre examiné et adopté le Mécanisme de suivi de la TICAD, qui assurera le suivi et la mise en œuvre des activités contenues dans le Plan d'action. Les participants ont également salué l'intention du Gouvernement japonais, en sa qualité de président du sommet du G8, de présenter les résultats de la TICAD IV au sommet du G8 prévu en juillet 2008 à Hokkaido Toyako.

EX.CL/421 (XIII)
Annexe 2

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA VISITE DE LA
DELEGATION DE LA COMMISSION DE L'UA A TEHERAN
(REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN) DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION DU SOMMET DU FORUM AFRIQUE - IRAN**

Introduction

1. Une délégation de la Commission de l'Union africaine (CUA) s'est rendue à Téhéran (République islamique, du 23 au 27 février 2008. La délégation a été reçue pendant son séjour, par S.E. Manoochehr Mottaki, Premier ministre de la République islamique. Elle a également eu des rencontres avec leurs Excellences Bagheri et Talari, Vice – ministres chargés des pays africains et arabes et des Affaires économiques, respectivement.

2. L'objectif de la visite était d'obtenir des informations sur l'Iran et d'explorer les perspectives et les possibilités de coopération Afrique – Iran conformément aux décisions et aux objectifs des organes de décision de l'Union africaine (EX.CL/Dec.397 (XII)). La réunion avec les autorités iraniennes avait pour but également de discuter des moyens de promouvoir et renforcer la coopération et d'établir un mécanisme d'actions conjointes, y compris des projets conjoints dans des domaines spécifiques.

Questions discutées

A. Domaines de coopération

3. Après être convenues de certains des principes de coopération, à savoir le respect du principe de la souveraineté, de la justice, de la culture de paix et de tolérance, et la mise en place d'un système international caractérisé par le multilatéralisme, les deux parties ont identifié les domaines suivants de coopération éventuelle.

(i) Questions internationales et politiques

4. La réunion a rappelé la coopération entre l'Afrique et l'Iran dans les institutions et organisations surtout aux Nations Unies et a invité au renforcement de la coopération entre les pays africains et l'Iran, en conformité avec les intérêts mutuels de leurs Etats et de leurs peuples. Dans ce contexte, les deux parties se sont engagées à envisager des positions conjointes sur des questions d'intérêt commun au nombre desquels la paix et la sécurité internationales, le développement, l'élimination de la pauvreté, le multilatéralisme, la lutte contre les maladies contagieuses, la protection de l'environnement, la diversité culturelle, etc.

(ii) Questions économiques et sociales

5. La réunion a identifié les domaines qui pourraient servir de base à la coopération, à savoir :

I. Infrastructure

- Construction de routes
- Construction de ponts
- Construction de centrales électriques et de barrages

- Construction de voies ferrées

II. Energie

- Participation au Fonds africain pour le pétrole
- Construction de raffineries régionales et modernisation de celles déjà existantes
- Création de dépôts régionaux de pétrole en Afrique
- Construction d'oléoducs et de gazoducs
- Construction d'installations/ d'usines pétrochimiques
- Exploitation de pétrole et de gaz et Technologie d'exploration

III. Télécommunication, TIC et Média

- Réseaux à très larges bandes (fibres optiques)
- Réseau panafricain de télévision et de radio

IV. Commerce et industrie

- Amélioration du volume et de la structure du commerce
- Promotion de l'investissement et des mécanismes appropriés de financement (coentreprise, services de coopération bancaire, double imposition à éviter, coopération douanière, protection de l'investissement, tarifs préférentiels, réduction du risque, etc.
- Normalisation, contrôle de qualité et métrologie
- Création de Chambres de commerce et d'industrie communes
- Coopération entre les centres de promotion commerciale
- Transformation et fabrication, et
- Coopération dans les industries minières et d'extraction

V. Science et technologie, Innovation

- Recherche fondamentale
- R&D ; et
- Coopération entre les universités et les centres de recherche

VI. Santé

- Création d'industries pharmaceutiques régionales
- Création, équipement et entretien de centres médicaux d'excellence ; et
- Coopération dans la lutte contre les épidémies (VIH/SIDA, Paludisme etc.)

VII. Protection de l'environnement et agriculture

- Gestion de l'eau et traitement des eaux usées
- Lutte contre la désertification et la pollution
- Systèmes d'irrigation
- Systèmes d'égouts

VIII. Education et renforcement des capacités

- Education, formation et assistance technique dans tous les domaines de coopération identifiés, à savoir de gestion, de formation diplomatique et professionnelle, etc. ; et

- Partage de l'information et des connaissances

B. Format du Forum

6. Pendant la réunion, la partie iranienne a proposé que le Forum se tienne à trois niveaux : chefs d'Etat, ministres et hauts fonctionnaires. La délégation de l'UA a accepté la proposition puisqu'elle est conforme à la pratique existante avec les autres partenariats. Toutefois, les deux parties ont convenu que le travail préparatoire du Sommet du Forum sera fait au niveau des hauts fonctionnaires.

C. Niveau de participation

7. En ce qui concerne le niveau de participation au Forum, la délégation de l'UA a indiqué que si le Sommet est approuvé par les Etats membres, la participation de la partie africaine se fera conformément à la décision prise par la Conférence de l'UA à Banjul le 2 juillet 2006, (Assembly/AU/3 (VII)), qui stipule que les participants à un Sommet seront les suivants :

- Président en exercice de l'Union africaine ;
- Président sortant de l'Union africaine ;
- Président de la Commission de l'Union africaine ;
- Présidents des 8 Communautés économiques régionales reconnues ;
- Président du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC) ;
- Dirigeants des 5 pays initiateurs du NEPAD.

8. La délégation de l'Union africaine a également indiqué qu'au niveau des ministres, l'Union serait représentée par les ministres des affaires étrangères des pays participant au Sommet tandis que la réunion des hauts fonctionnaires pourrait être ouverte à tous les Etats membres de l'Union africaine qui souhaiteraient y participer, afin de garantir l'inclusion. La délégation de l'Union africaine a souligné que même si tous les 53 chefs d'Etat et de gouvernement et leurs ministres ne participent pas au Sommet, ceux qui y participeront représenteront l'ensemble du continent.

9. Ensuite, la délégation de l'Union africaine a demandé à connaître le niveau de participation de la partie iranienne. Elle a été informée que la représentation de l'Iran au niveau des hauts fonctionnaires serait annoncée par le Vice-ministre des affaires étrangères pour les pays arabes et africains, accompagné des responsables de haut niveau des ministères concernés. Il a été également souligné qu'au niveau ministériel, le ministre des affaires étrangères assisté de ses collègues, des ministères concernés, conduirait la délégation iranienne au sommet, l'Iran sera représenté par le Président iranien de même que les ministres et hauts fonctionnaires dont la participation sera jugée appropriée.

D. Documents de résultats

10. Au cours de la réunion, la délégation iranienne a demandé des clarifications sur le document qui sera adopté à l'issue du Sommet du Forum. Après l'intervention de la délégation de l'Union africaine, la réunion a convenu que le caractère et la nature du document final seront l'objet de discussions ultérieures à mesure que les activités préparatoires progresseront.

E. Réunion préparatoire de suivi

11. Sur cette question, les deux parties ont convenu de la nécessité d'une réunion préparatoire de suivi. Le lieu et la date de la prochaine réunion seront fixés après consultation entre l'Union africaine et ses organes, de même qu'entre les deux parties. Toutefois, l'Union africaine a souligné qu'avant que de telles réunions puissent se tenir, les Etats membres de l'Union africaine se prononceront sur les propositions qui seront faites à la suite de la Décision du Conseil exécutif mentionnée ci-dessous.

Réunion avec le Groupe des Ambassadeurs africains à Téhéran

12. Sur la demande de la délégation de la Commission de l'Union africaine, une réunion a eu lieu avec le Groupe des Ambassadeurs africains accrédités auprès de la République islamique d'Iran le samedi 24 février 2008 à 10H00, avant la réunion avec les officiels iraniens. La réunion s'est tenue à la Chancellerie de la Sierra Leone à Téhéran et avait pour but d'informer le Groupe africain de la mission de la délégation et de profiter de leurs expériences individuelles et collectives comme contribution cruciale qui guiderait la délégation dans sa rencontre avec les officiels iraniens. La délégation a rappelé au Groupe que sa visite était une mission d'exploration et a souligné que l'Iran n'a fait aucune proposition spécifique.

13. A cet égard, la délégation a informé la réunion de la situation des partenariats de l'UA depuis le temps de l'OUA, en commençant par le plus ancien, celui avec l'Union européenne et la voie qui a abouti aux deux sommets qui ont eu lieu à ce jour entre les deux parties ; le Forum de coopération Afrique-Amérique Latine dont le premier Sommet s'est tenu à Abuja au Nigeria en novembre 2006, et le second est prévu à Caracas en république bolivarienne de Venezuela en novembre 2008. Les autres accords de partenariat ont été conclus avec des pays comme le Japon, dans le cadre de la TICAD, la Chine, l'Inde et la Turquie. Le Sommet avec l'Inde s'est tenu en avril 2008 après la visite d'exploration à Téhéran, Iran alors que le Sommet avec la Turquie se tiendra en août 2008. De plus, l'Union africaine avait conclu d'autres partenariats comme le partenariat Afrique- pays Arabes, qui a déjà tenu son premier Sommet et dont le deuxième n'a pas encore eu lieu et le Sommet Afrique Asie qui a été organisé en 2004. En outre, l'Union africaine a également des liens de partenariat avec des organisations internationales, au nombre desquelles l'Organisation de la francophonie, le Commonwealth et l'Organisation des Etats d'Amérique (OAS) avec laquelle l'Union africaine a signé un protocole d'Accord.

14. La délégation a informé le groupe africain que la politique de partenariat n'est pas destinée à remplacer les relations bilatérales de ses Etats membres avec les organisations et les pays, mais plutôt à les renforcer et à protéger leurs intérêts. A cette fin, la délégation de l'Union africaine a souhaité obtenir des chefs de missions africaines des informations sur leurs relations bilatérales avec l'Iran, partager leurs expériences et obtenir leurs points de vue sur la proposition de partenariat avec l'Iran. Cela était important car, en tant que représentants de l'Afrique à Téhéran, ils étaient mieux placés pour comprendre l'Iran, quelle contribution elle pouvait apporter dans un partenariat avec l'Afrique et quelles contributions spéciales un tel partenariat apporterait à l'Afrique.

15. En réponse, les membres du Groupe ont fait divers commentaires et observations pour guider la délégation, tel que :

- i. L'Iran est de plus en plus isolée à la suite de la sanction que lui a imposée l'Occident et il est désireux d'avoir de nouveaux amis et dans ce contexte, est attirée par l'Afrique malgré sa politique eurocentrique ;
- ii. La coopération proposée devrait être futuriste et il faudrait la nécessité d'une évaluation critique de ce que l'Iran propose. Il a été souligné que puisque l'Iran est maintenant sous-sanction et que les sanctions sont temporaires, il est peu probable que l'Iran oublie l'Afrique ;
- iii. L'Afrique doit présenter à l'Iran des projets spécifiques pour exécution dans le cadre de l'Accord de partenariat plutôt que de sous-traiter à l'Iran des projets que l'Afrique payerait ;
- iv. L'Iran utilisant les instruments de crédit à court terme qui sont plus orientés vers l'exportation plutôt que le long terme, il devrait être encouragé à créer des mécanismes financiers appropriés pour aider l'Afrique ; et
- v. L'Afrique devrait mener une évaluation de la coopération bilatérale existante entre l'Iran et les pays africains individuellement afin de s'assurer que les accords de coopération sont respectés.

16. Outre la préparation du Sommet du Forum Afrique, la délégation a également fourni au Groupe africain des informations sur la situation de l'Union africaine et les activités de la Commission.

17. La mission d'exploration de la délégation de l'Union africaine a été productive. Elle a révélé l'engagement et la détermination fermes de la République islamique d'Iran à avoir des relations globales et holistiques avec l'Afrique. Conscient de la nécessité de se faire de nouveaux amis, l'Iran pourrait utiliser l'Afrique pour montrer sa nouvelle stature à la communauté internationale en se créant des relations désintéressées, équilibrées et bénéfiques avec l'Afrique. L'Iran dispose incontestablement de potentialités énormes et si les relations sont bien exploitées, elles pourraient apporter

d'énormes bénéfices à l'Afrique dans plusieurs domaines dont la promotion du commerce, le développement de l'énergie, et la science et la technologie. Un partenariat avec l'Iran est particulièrement important à cause de la spécificité de l'Iran de n'être ni un pays arabe, ni un pays asiatique.

18. Ce qui est encore plus important, c'est la volonté déclarée de l'Iran d'utiliser ses ambassades dans les pays voisins pour fournir des services aux pays africains qui n'ont pas de représentations dans ces pays. Dans ce contexte, il est nécessaire aux deux parties d'élargir leurs relations diplomatiques en ouvrant de nouvelles missions pour encourager les contacts entre les populations et l'interaction aux divers niveaux de leurs sociétés.

19. L'Iran entretient une politique eurocentrique dans ses relations internationales, mais l'Afrique doit saisir l'occasion qui lui est offerte par la situation que l'Iran connaît actuellement. Ainsi l'Afrique doit insister sur des relations structurées et bénéfiques qui seraient dénuées de conditions, relations ciblant la réalisation de projets spécifiques. Pour éviter les lacunes constatées dans les relations bilatérales de l'Iran avec les différents pays d'Afrique, il est conseillé de prévoir une clause qui encourage le respect des accords conclus dans le cadre de l'arrangement de coopération. De même, il faudrait envisager de créer des mécanismes appropriés pour le développement du commerce et la sauvegarde de l'investissement à travers des services de coopération bancaire, la protection des investissements, les tarifs préférentiels, la réduction du risque et autres instruments adéquats.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport sur les Partenariats Strategiques de l'Afrique

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3102>

Downloaded from African Union Common Repository